

mise à jeudi prochain, afin que ceux qui ont déjà proposé des noms en substitution de celui de la Canardière puissent se préparer à donner en leur défense les raisons qui les portent à juger ces noms les plus convenables.

20. Proposé par Mr. Joseph Delisle, et secondé par Mr. Charles Alexandre Linday, que des remerciements soient votés au comité pour le zèle actif qu'il a apporté dans l'accomplissement de sa tâche.

Ces motions étant passées à l'unanimité, l'Assemblée est ajournée à jeudi prochain (25); et le tout se termine par le *God save the Queen*.

Jos. Bayard,

Secrétaire.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE. L'ouverture du parlement britannique a eu lieu le 31 janvier. Le discours de la reine a été bien accueilli.

La loi de navigation fonctionne bien.

PRUSSE. Tous les articles de la nouvelle constitution, excepté celui qui rend les ministres responsables au roi, ont été votés par les chambres. Le roi a prêté serment à la constitution, le 6 février.

FRANCE. Mgr. Timon, évêque de Buffalo, dans la province de Niagara [Etats-Unis] a prêché, le 13 janvier, dans l'Eglise métropolitaine de Saint Etienne à Toulouse.

La délibération sur le projet de loi de M. de Falloux, a commencé le 14 janvier, dans l'Assemblée législative. Mgr. l'Evêque de Langres, M. Poinjolat, M. Fresneau, M. de Montalembert et M. Thiers ont parlé en faveur de la loi. Les orateurs qui ont parlé contre elle, sont: M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Victor Hugo, M. Pascal Duprat, M. Soubiès, M. Wallo, M. Crémieux, M. Lagarde.

Mgr. l'Evêque de Langres qui a parlé le premier en faveur du projet a porté à la tribune cette justice de vues, cette précision de langage et en même temps cette franchise qui lui sont ordinaires. Il regarda le projet de loi en question comme une transaction entre d'anciens ennemis qui témoins des périls que court la société, veulent la sauver; il l'accepte non comme une faveur, mais comme un devoir; mais il l'accepte franchement, sans arrière-pensée. La religion, dit-il, appelée au secours de la société, lui tend une main secourable pour l'aider à se retirer; sous la condition toutefois de se retirer si son voix venait à n'être pas écoutée et qu'on lui proposât quelque chose de contraire à sa foi.

M. de Montalembert comme toujours, croit que le seul moyen de sauver la société, c'est de rendre l'éducation reli-

gieuse, par la liberté d'enseignement. Pour parvenir à ce but, il a fait alliance avec M. Thiers, sans lui faire l'abandon de ses principes, comme on le lui a reproché, mais aussi sans oser prétendre l'avoir entièrement converti. M. Thiers a enfin aperçu comme lui l'abîme où se précipitait la société, alors il s'est uni à lui pour faire réussir une mesure qu'on croyait pouvoir la sauver.

M. Barthélemy Saint-Hilaire opposé à la loi de l'enseignement et favorable au monopole de l'université avait reproché à ses adversaires de vouloir la destruction de cet établissement.

M. Thiers, dans son discours, a repoussé ce reproche en son nom et au nom de ses alliés. Il a mis en regard la conduite de ses adversaires l'année dernière dans la constituante, par rapport à un autre projet de loi sur l'enseignement avec la conduite des amis du projet de loi actuel dans une commission nommée, il y a quelque temps par l'assemblée pour l'examen.

Les membres de la constituante avaient tellement senti la nécessité de représenter les intérêts dans les conseils universitaires, que l'on avait nommé trois conseils supérieurs d'enseignement. La commission du projet de loi en question, n'en a nommé que deux: encore le conseil supérieur, composé de huit membres, ne pourra presque être ouvert qu'aux universitaires: il sera chargé de l'administration, du personnel, du courant des affaires. Une commission, se réunissant quatre fois par année représentera tous les intérêts, la magistrature, le Conseil d'Etat, l'Institut et tous les cultes. Les programmes, les règlements, le jugement des individus seront de son ressort.

M. Victor Hugo a tenté de ressusciter les haines contre la religion, de même que M. Crémieux a essayé de faire renaître les haines révolutionnaires et démagogiques. M. Victor Hugo voudrait l'obligation gratuite et obligatoire. Mais où en serait le budget, si l'Etat était obligé de payer des maîtres à 36 millions d'hommes? Ce n'est pas là la seule erreur du poète politique. Grande a été l'indignation de la droite, lorsqu'il a reproché aux défenseurs de la loi d'appartenir au moyen-âge, lorsqu'il a accusé le parti prêtre de s'opposer aux progrès de vouloir établir en France des doctrines vieilles et qui n'étaient plus en rapport, avec le besoin des intelligences,

Les sorties contre le parti clérical, notamment les Jésuites, ont été furieuses. Toutes les inexactitudes, toutes les erreurs qu'il a débitées pour soutenir ce qu'il avait avancé, ont été pleinement réfutées par M. Poinjolat.

Enfin, les adversaires de la loi l'avaient accusée de ne pas dire tout ce qu'elle

voulait dire. M. de Montalembert a démontré qu'elle n'a d'autres bases que la liberté de l'enseignement, dans les limites de la constitution; la réforme de la direction de l'instruction publique et la transformation de l'université en un établissement moins contraire au bien de la religion et de la société; l'affranchissement des petits séminaires, le droit d'enseigner, au clergé comme aux laïques, aux congrégations religieuses en général, et aux Jésuites en particulier.

A la suite de cette session si vive et si bien soutenue, on vota la seconde délibération du projet à une majorité importante.

ESPAGNE. Le projet de loi présenté par le ministre des finances pour qu'il soit disputé de soumettre le budget à la discussion de la chambre et laissé libre dans la perception des impôts et le règlement des dépenses, semble annoncer une dissolution prochaine de la chambre. Le gouvernement ne se fait pas scrupule d'user de moyens inconstitutionnels, lorsqu'il ne peut pas venir autrement à ses fins.

La majorité dans la chambre vote pour le gouvernement, afin de conserver ses places.

EXPORTATIONS AUX ETATS-UNIS ET AUX COLONIES. Les exportations de l'Angleterre aux Etats-Unis s'élèvent annuellement à entre 7 à £. 10,000,000, sterling; celles aux possessions britanniques y compris les Indes à entre £17,000,000, à 20,000,000 par an.

BRAVOURE DES DUELLISTES.

Gustave-Adolphe, roi de Suède, avait défendu le duel sous les peines les plus sévères. Deux officiers de son armée, qui avaient eu querelle ensemble, vinrent lui demander avec instance la permission de la terminer *en gens d'honneur*, qui mettent toutes les vertus à la pointe d'une épée.

Volontiers, dit enfin le prince, je veux même assister au combat. Il y alla en effet avec une garde nombreuse qu'il fit ranger en cercle autour des champions. Il aborda ensuite les deux combattants et leur dit: "Messieurs, puisque vous n'avez demandé la permission de vous battre j'entends que vous fassiez les choses en règle. Le combat ne finira que par la mort de l'un d'entre vous et je me réserve de faire ensuite passer le vainqueur par les armes."

Le prince était homme de parole, aussi nos braves se mettent à trembler, à pâlir... puis ils s'embrassent, se promettant bien de ne plus jouer à ce jeu là.